

LE POINT DE VUE DE CHRISTIAN DE PERTHUIS ET CHRISTIAN GOLLIER

Taxe carbone : de la théorie à la pratique

La recommandation de la quasi-unanimité des économistes est de mettre un terme à la gratuité de l'usage de l'atmosphère en appliquant un prix aux émissions, en accord avec le principe pollueur-payeur. L'existence d'un tel prix, unique, transparent et s'appliquant à tous les émetteurs, est de nature à conduire à une réorganisation rapide et à moindre coût du système économique pour faire chuter les émissions durant les prochaines décennies.

Pour être efficace, tous les acteurs doivent être confrontés au même prix. Si certains sont exemptés, ils ne seront pas incités à réduire leurs émissions malgré le faible coût de certaines opportunités de réduction, alors que les assujettis à la taxe seront incités à le faire. Pourtant, des réductions d'assiette se profilent susceptibles de miner l'efficacité écologique du mécanisme et sa transparence.

Ainsi, le gouvernement a choisi d'exempter les trois quarts des achats énergétiques des agriculteurs et des marins pêcheurs. Certes, cette exemption devra avoir disparu dans trois ans d'après le projet gouvernemental. Mais on voit bien les risques de pérennisation de telles concessions. Quant au régime fait aux transporteurs routiers, dont chacun doit être intégralement remboursé d'une taxe à laquelle il a été assujetti, la taxe étant théoriquement reportée sur le chargeur, il faudra expliquer aux intéressés comment est censé fonctionner le signal prix !

En première lecture, les députés ont en-

core rogné un peu plus l'assiette en sortant du périmètre de la taxe les personnes handicapées. Le motif est très compréhensible : parmi les personnes souffrant de handicaps, les personnes à mobilité réduite n'ont souvent pas accès aux transports en commun et peuvent être contraintes à l'usage d'un véhicule particulier. Mais la méthode retenue est erronée. Il ne faut pas soustraire cette catégorie de citoyen du paiement de la taxe, mais accroître la compensation forfaitaire accordée à cette composante de la population au titre de la solidarité nationale.

La deuxième condition de réussite de la taxe carbone concerne son évolution dans

Mais pour que les parlementaires votent le principe d'une croissance du prix, il faut qu'il y ait un consensus fort au sein de la représentation nationale sur le mode de compensation accordé aux émetteurs assujettis à la taxe. Pour être écologiquement efficaces, ces compensations ne doivent jamais affecter les incitations obtenues par le signal prix de la taxe. Ainsi, les compensations ne doivent pas dépendre des décisions futures en termes d'émissions. Et pour être acceptables socialement, elles doivent être équitables vis-à-vis des acteurs économiques les plus fragiles. Les régimes spéciaux introduits pour certaines activités (agricul-

A complexifier inutilement la mise en œuvre, les travaux pratiques risquent de déboucher sur une construction incompréhensible et inefficace.

la durée. Ce qui est susceptible de faire changer massivement nos comportements en incitant à investir durablement dans les réductions d'émission (isolation, énergie renouvelable...), c'est l'anticipation que le prix des émissions est devenu une constante de la vie économique et sociale et qu'il augmentera à l'avenir. A ce sujet, quel signal nous fournit le projet de loi de Finances en son état actuel ? En vérité, aucun en dehors d'une allusion générale dans les considérants et c'est une grave faiblesse du dispositif soumis à la discussion parlementaire.

teurs et transporteurs) et le flou artistique entourant la question du lien entre l'introduction de la taxe carbone et l'allègement de la taxe professionnelle n'augurent rien de bon.

Christian de Perthuis est professeur à l'université Paris-Dauphine, Christian Gollier est professeur à la Toulouse School of Economics.

➤ Retrouvez l'intégralité du texte sur www.lesechos.fr/lecercle